

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 31

N°032

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 FÉVRIER 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 février 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, ZAÏRI Rachid, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Boualem BENKHELOUF	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Salah CHIBAH	Madame Sophie VALLY
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER	Madame Evelyne YONNET
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Maria MERCADER Y PUIG

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/Mission Agenda
21

OBJET : Approbation du second Agenda 21 d'Aubervilliers (stratégie et plan d'action jusqu'en 2021)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement lors du Sommet de la Terre en 1992, particulièrement son programme d'actions pour le XXIème siècle et son chapitre 28,

Vu la Déclaration des collectivités territoriales au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002,

Vu la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement,

Vu les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010 de programmation issues des « Grenelle de l'Environnement » portant engagement national pour l'Environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'adoption de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 en Conseil des ministres le 4 février 2015,

Vu le Code de l'Environnement modifié,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 juillet 2012 approuvant à l'unanimité du Conseil municipal le premier Agenda 21 d'Aubervilliers,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2015 approuvant les propositions d'actions à retenir pour Aubervilliers dans le cadre de la mise en oeuvre du "Pacte pour la transition, les collectivités s'engagent" du Collectif national pour une transition citoyenne,

Vu la délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2015 approuvant la résolution d'engagements communs pour la sauvegarde du climat et l'amélioration de la qualité de vie à Plaine Commune intitulée "Vers un modèle de développement plus soutenable",

Vu le rapport annuel développement durable d'Aubervilliers portant sur le bilan du premier Agenda 21 d'Aubervilliers présenté au Conseil municipal du 23 février 2017,

Vu la stratégie en 5 axes, 17 objectifs et la liste des 21 actions du second Agenda 21 d'Aubervilliers (liste jointe en annexe),

Vu le budget communal,

Considérant que le plan d'actions ainsi présenté, élaboré après concertation d'acteurs institutionnels et de la population lors d'ateliers ouverts au public répond aux enjeux stratégiques locaux de transition écologique tels que déterminés lors du bilan du premier Agenda 21 d'Aubervilliers,

Considérant la volonté et l'engagement de l'Etablissement public territorial Plaine Commune pour conduire la transition écologique sur le territoire intercommunal à travers notamment son plan climat air énergie territorial,

Considérant la volonté et l'engagement du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis pour conduire la transition écologique sur le territoire départemental à travers notamment son plan stratégique de transition écologique,

Considérant la volonté de la Métropole du Grand Paris de conduire la transition écologique sur le territoire métropolitain à travers notamment son plan climat air énergie métropolitain,

Considérant que les actions seront mises en œuvre de manière transversale par les services municipaux avec l'appui des acteurs du territoire (habitants, associations, bailleurs, ...) et des partenaires institutionnels (Plaine Commune, Conseil régional, Conseil départemental, Etat, ...) qui se sont d'ores et déjà engagés dans l'élaboration du second Agenda 21 d'Aubervilliers,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants,
Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE la stratégie et le plan d'action du second Agenda 21 d'Aubervilliers à mettre en œuvre jusqu'en 2021 ;

AUTORISE la Maire à demander les subventions nécessaires à la mise en œuvre du second Agenda 21 d'Aubervilliers.

Reçu en préfecture le : 16/02/18

Publié le : 16/02/18

Certifie exécutoire : 16/02/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

